

SITUATION DES ENFANTS AU MAROC

Module 5

VERS DES FINANCES PUBLIQUES SENSIBLES AUX DROITS DES ENFANTS

**SITUATION DES ENFANTS
AU MAROC**

Module 5

**VERS DES FINANCES
PUBLIQUES SENSIBLES
AUX DROITS
DES ENFANTS**

2019



ACRONYMES

CAD	Comité d'Aide au Développement (OCDE)
CESE	Conseil Économique, Social et Environnemental
CDE	Convention des Droits de l'Enfant
ESSB	Établissements de Soins de Santé de Base
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFPESRS	Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MFSEDS	Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement Social
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
PIB	Produit Intérieur Brut
UE	Union Européenne



SOMMAIRE

Introduction	9
A. Budget, investissement dans les secteurs sociaux et financement au Maroc	11
I. L'évolution du budget de l'État entre 2000 et 2018	11
II. L'investissement dans les secteurs sociaux qui affectent les droits des enfants entre 2014 et 2019	12
III. Les sources de financement	15
B. Évolution des dépenses des principaux ministères concernés par les droits des enfants	18
I. Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	18
II. Ministère de la Santé	20
III. Ministère de la Famille, la Solidarité, l'Égalité et du Développement Social	21
IV. Ministère de la Jeunesse et des Sports	22
C. Quelques dépenses de protection sociale	23
D. Budget des principaux ministères selon les programmes de performance et évolution des principaux indicateurs	25
I. Ministère de la Santé	26
II. Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	28
III. Ministère de la Famille, la Solidarité, l'Égalité et le Développement Social	30
IV. Ministère de la Jeunesse et des Sports	32
V. Ministère de la Justice	33
E. Conclusions et recommandations	35
Bibliographie	38



INTRODUCTION

La Constitution marocaine stipule dans son article 31 l'obligation de l'État, des établissements publics et des collectivités territoriales d'œuvrer « à la mobilisation de tous les moyens disponibles pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir du droit ». Parmi ces droits, certains sont également consacrés dans la Convention des Droits des Enfants (CDE), comme la protection sociale, la couverture médicale, l'éducation de qualité et moderne, le logement décent et le développement durable.

L'article 4 de la CDE stipule également l'obligation des États Parties « à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus par la présente Convention. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale ».

Ce module, réalisé dans le cadre de la SitAn 2019, vise à présenter l'évolution des finances publiques en faveur des droits des enfants au Maroc depuis les années 2000. Il se fonde sur l'observation n° 19 du Comité des droits de l'enfant prévoyant l'élaboration des budgets publics aux fins de la réalisation des droits de l'enfant approuvé en 2016. Cette observation a été émise afin de préciser les obligations des États en matière d'élaboration de budgets en faveur des droits de l'enfant et d'orienter les actions menées dans le cadre de la planification, l'adoption, l'exécution et le suivi des budgets.

Ainsi, ce module répond également aux recommandations du Comité des Droits de l'Enfant dans son rapport de 2014, dans lequel il recommandait au Maroc de mettre en place un mécanisme spécifique pour assurer la traçabilité des fonds affectés à l'application de la Convention, et ce à travers la mise en place d'une « démarche axée sur les droits de l'enfant lors de l'élaboration du budget de l'État en mettant en place un système de suivi de l'allocation et de l'utilisation des ressources destinées aux enfants pour l'ensemble du budget, et d'utiliser ce système de suivi pour procéder à des études d'impact pour déterminer la manière dont les investissements dans un secteur donné peuvent servir « l'intérêt supérieur de l'enfant » en veillant à ce que la différence d'impact de ces investissements sur les filles et les garçons soit mesurée ».

Ce travail, représente un premier pas vers une budgétisation sensible aux droits des enfants dans le pays. Il a été réalisé à travers l'analyse des lois de finances depuis les années 2000 et jusqu'à 2019, avec un focus sur les années 2014-19, ce qui a permis de connaître l'évolution budgétaire des secteurs clés. Cependant, une analyse plus détaillée des finances publiques est limitée en raison du manque d'informations disponibles sur les investissements des entreprises publiques et des collectivités territoriales.

Par ailleurs, une contrainte majeure a été identifiée pour pouvoir disposer des informations sur les programmes destinés spécifiquement aux enfants. Sauf quelques exceptions, la budgétisation orientée par les résultats et se traduisant par l'élaboration des programmes de performance des ministères ne permet pas d'identifier ces programmes. L'analyse se fonde donc sur l'étude du budget des programmes des ministères clés pour les années où les informations sont disponibles, c'est-à-dire 2018 et 2019.

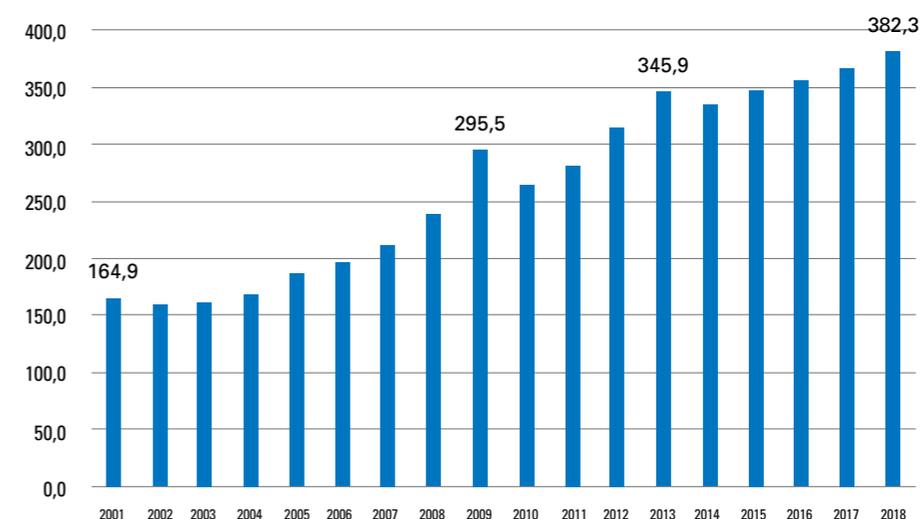
Le module présente, dans un premier temps, l'évolution du budget de l'État marocain, le poids des secteurs sociaux et les sources principales de financement. Il se focalise ensuite sur l'analyse de l'évolution budgétaire des principaux départements impliqués dans les droits des enfants, à savoir le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MENFPESRS), le Ministère de la Famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social (MFSEDS) et le Ministère de la Jeunesse et des sports. En troisième lieu, ce module présente les investissements de ces ministères, cette fois par programme budgétaire, ainsi que les avancées réalisées dans les indicateurs de performances relatifs aux droits des enfants. Cette section inclut également une analyse des budgets destinés à la protection sociale. Enfin, une série de recommandations sont proposées pour accélérer la mise en œuvre d'une budgétisation sensible aux droits des enfants.

A. BUDGET, INVESTISSEMENT DANS LES SECTEURS SOCIAUX ET FINANCEMENT AU MAROC

I. L'ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'ÉTAT ENTRE 2000 ET 2018

La résilience affichée par l'économie marocaine depuis le début des années 2000 a permis une augmentation continue de ressources de l'État. En effet, le budget de l'État s'est caractérisé par une hausse globale passant de 164,9 à 382,3 milliards de dirhams entre 2000 et 2018, soit plus que le double, avec un accroissement moyen annuel estimé à 5%.

Graphique 1. Évolution des ressources du budget de l'État entre 2001 et 2018 (en milliards de dirhams)

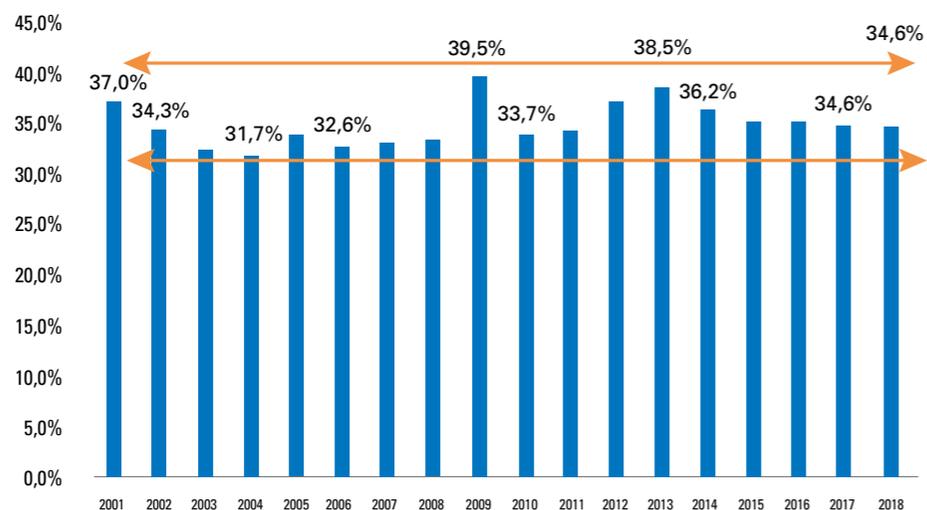


Source : Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) (2001-2018¹)

¹ La source de données des informations budgétaires sont les notes de présentation des lois de finances des années 2000 à 2018.

Le rapport des ressources du budget de l'Etat au PIB a évolué quant à lui entre 30 et 40% durant la même période.

Graphique 2. Évolution du ratio des ressources du budget de l'État et du produit intérieur brut entre 2001 et 2018 (en%)



Source : Ministère de l'Economie et des Finances (2001-2018)²

II. L'INVESTISSEMENT DANS LES SECTEURS SOCIAUX QUI AFFECTENT LES DROITS DES ENFANTS ENTRE 2014 ET 2019

Le budget de l'État est passé entre 2014 et 2019 de 248,8 à 288,9 milliards dirhams, soit une augmentation de 40,1 milliards de dirhams. Sur le total de cette augmentation, 21,3 milliards de dirhams concernent trois secteurs :

- 16 milliards de dirhams pour le secteur de l'éducation ;
- 3,4 milliards de dirhams pour le secteur de la santé ;
- 1,8 milliards de dirhams pour le secteur de la jeunesse et sports.

Au total, le gouvernement réserve autour de 50% du budget de l'État aux secteurs sociaux. Ces secteurs incluent une panoplie de programmes et services qui, parfois, ne touchent pas les enfants seuls, tel que pourrait être le cas des budgets destinés aux personnes âgées ou aux jeunes. Pour cette raison, il est privilégié de réaliser une analyse de l'évolution budgétaire des ministères qui ont un rôle principal dans les domaines des droits des enfants.

L'analyse qui découle des données contenues dans les différentes lois de finances permet d'estimer que 31,2% du budget de l'État est destiné à une combinaison non exhaustive des secteurs/départements dont l'action a des répercussions directes sur les droits des enfants. En 2014, il représentait 66,6 milliards de dirhams, soit 26,8% du budget de l'État. Il est passé en 2019, à 90,3 milliards de dirhams (soit +31,2%).

Tableau 1. Budget des départements sociaux affectant directement les enfants (en milliards de dirhams)

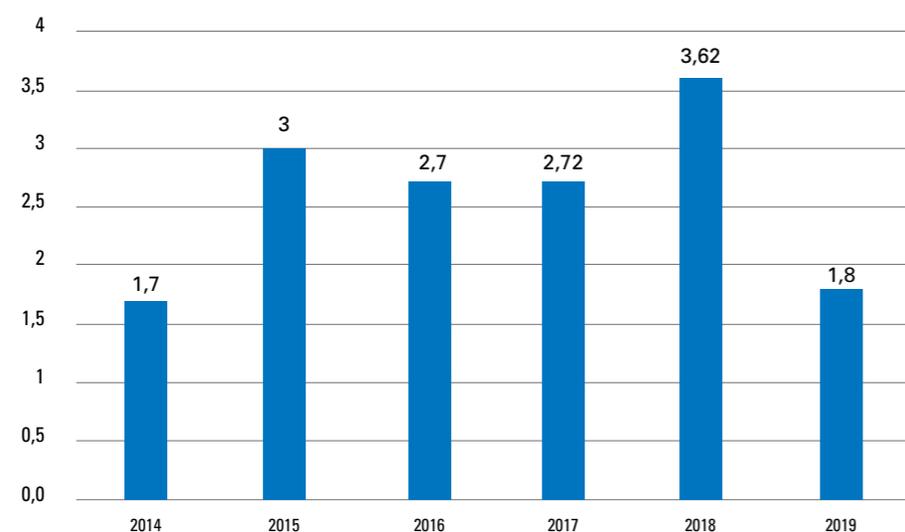
DÉPARTEMENTS	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ministère de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	45,99	46,32	45,75	54,78	59,29	62,03
Ministère de la Santé	12,92	13,10	14,28	14,11	14,79	16,33
Ministère de la Jeunesse et des sports	1,28	1,64	1,95	2,61	3,12	3,11
Ministère de la Culture et de communication	1,68	2,27	2,37	2,40	2,42	2,55
Ministère de l'Emploi et de l'insertion professionnelle	0,35	0,53	0,53	0,53	0,55	0,58
Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville	1,56	1,62	1,74	1,83	1,91	1,94
Ministère de la Famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social	0,63	0,65	0,69	0,64	0,85	0,85
Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion	1,62	1,65	1,65	1,69	1,97	2,16
Ministère délégué chargé des Marocains résidents à l'étranger et des affaires de migration	0,42	0,44	0,52	0,59	0,59	0,57
TOTAL (en milliards de DH)	66,6	68,3	69,6	79,3	85,6	90,3
BUDGET GENERAL (en milliards de DH)	248,8	248,9	250,0	246,0	264,0	288,9

Source : Ministère de l'Économie et des Finances (2014-2019)

² Calcul effectué sur la base des Ressources du Budget de l'État : Ministère de l'Economie et des Finances (2001-2018) Notes de Présentation de loi de finance et sur la base du PIB (Banque de données Manar-Stat) du Ministère de l'Economie et des Finances.

En dehors du budget des ministères à caractère social, il est important de comptabiliser le budget de l'Initiative National pour le Développement Humain (INDH) vu l'importance de ce programme dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité. En 2014, le budget dédié à ce programme était de 1,7 milliards de dirhams. Après des augmentations importantes en 2015 et 2018, respectivement 3 milliards et 3,62 milliards de dirhams, le budget réservé à l'INDH s'est établi à 1,8 milliards de dirhams en 2019.

Graphique 3. Évolution du budget dédié à l'INDH entre 2014 et 2019 (milliards de dirhams)³



Source : Ministère de l'Économie et des Finances (2014-2019)

Il sera intéressant d'analyser l'évolution du budget de l'INDH dans les années à venir. En effet, la troisième phase de l'INDH, lancée en janvier 2019, s'est focalisée de manière spécifique sur le développement des enfants, comme élément essentiel du développement humain. Elle est composée de 4 programmes principaux dont deux visent de manière spécifique les enfants, à savoir le programme 2 qui couvre la protection de l'enfance et la jeunesse (enfants abandonnés, enfant en situation de rue et jeunes sans domicile), ainsi que le programme 4 qui a comme objectif l'encouragement du développement humain pour les générations futures où l'un des axes principaux est le



développement de la petite enfance, à travers le renforcement du système de santé de la mère et de l'enfant, la contribution à la lutte contre la malnutrition chez les enfants et le soutien à la généralisation du préscolaire.

III. LES SOURCES DE FINANCEMENT

Les principales sources de financement du budget de l'État marocain sont les recettes fiscales. En 2019, les recettes du budget général se situent à environ 243 milliards de dirhams dont 78,4% provenant des impôts directs (impôts sur le revenu et impôts sur les sociétés) et indirects (TVA). 16,07% de ces recettes proviennent des droits d'enregistrements et de timbres (droits sur les mutations, taxes spéciales sur les véhicules, taxes sur les assurances), des droits à l'importation et des produits des établissements (OCP, Bank Al Maghrib, CDG, Conservation foncière, Société de transport et logistique, etc.).

Entre 2010 et 2019, le poids des impôts direct et indirects dans le financement de l'État a augmenté de presque 20 points (de 58,48% en 2010 à 78,43% en 2019). Le poids des droits d'enregistrement et de timbre ont également augmenté, passant de 5,41% en 2010 à 7,49% en 2019. Par contre, les revenus de l'État en relation avec les droits de douane et les droits à l'importation se sont réduits de presque deux points entre 2010 et 2019.

³ Donnée non disponible pour 2016.

Tableau 2. Parts des différentes catégories des recettes du budget générale de l'État marocain dans l'ensemble des recettes. (en %)

Catégories de recettes du budget général de l'État	2010	2014	2019
Impôts directs et taxes assimilées	30,26%	29,42%	41,45%
Droits de douane - Droits à l'importation	5,57%	2,94%	3,87%
Impôts indirects	28,22%	30,74%	36,98%
Droits d'enregistrement et de timbre	5,41%	5,59%	7,49%
Produits et revenus du domaine	0,15%	0,18%	0,15%
Produits de monopoles, d'exploitations et de participations financières de l'Etat	4,32%	4,13%	4,71%
Recettes d'emprunts, dons et legs	23,21%	25,20%	0,49%
Produits de cessions de participations de l'Etat	1,85%	0,00%	2,06%
Recettes diverses	1,00%	1,81%	2,80%

Source : Ministère de l'Économie et des Finances, 2019

La dette publique et l'aide publique au développement (APD) reçu par le Maroc représentent aussi une autre source de financement. La dette extérieure publique correspondait à 31,3% du PIB en 2017, soit 332,55 millions de dirhams⁴. En 2016-2017, le Maroc avait reçu 1 935 millions de dollars, soit 1,8% de son PIB, dont 31% été destiné à l'éducation, 29% aux infrastructures et services économiques, 15% aux secteurs productifs, 11% aux autres infrastructures et services sociaux, le reste soit 9%, étant sous forme d'aide multi-secteur. Les principaux bailleurs de fonds étaient les Etats-Unis, suivis de l'Allemagne puis de la France⁵.

Par ailleurs, le secteur privé au Maroc joue un rôle important dans le financement de certains services sociaux et infrastructures socio-économique, dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises. Le secteur privé est également un acteur important dans la réalisation d'investissements à travers le partenariat public-privé. Le discours de Sa Majesté le Roi à l'ouverture de la première session parlementaire de la 4^{ème} année législative de la 10^{ème} législature, le 11 octobre 2019, a beaucoup insisté sur le rôle du secteur privé, et notamment du

secteur bancaire, dans le développement et le financement des petites et moyennes entreprises des jeunes, des travailleurs et travailleuses de l'informel et de l'économie en général.

Dans ce contexte, et partant du fait que les dépenses sur l'enfance, notamment la petite enfance, représentent en réalité des investissements gagnants dans l'avenir, le financement des programmes et politiques ciblant les enfants, devraient être priorités et bénéficier des différentes sources potentielles, y compris l'implication du secteur privé. Également, les collectivités territoriales au Maroc pourraient jouer un rôle primordial dans la gestion et le financement de certains services en faveur des enfants, comme c'est le cas actuellement pour le transport scolaire.



4 MEF, 2019. Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2019. Rapport sur la dette publique, p. 63.

5 OCDE-CAD, 2019. Aid at a glance charts, Official Development Assistance (ODA) flows for DAC and non-DAC members, recipients, and regions. Disponible à : https://public.tableau.com/views/OECDACaidataglancebyrecipient_new/Recipients?:embed=y&:display_count=yes&:showTabs=y&:toolbar=no?&:showVizHome=no

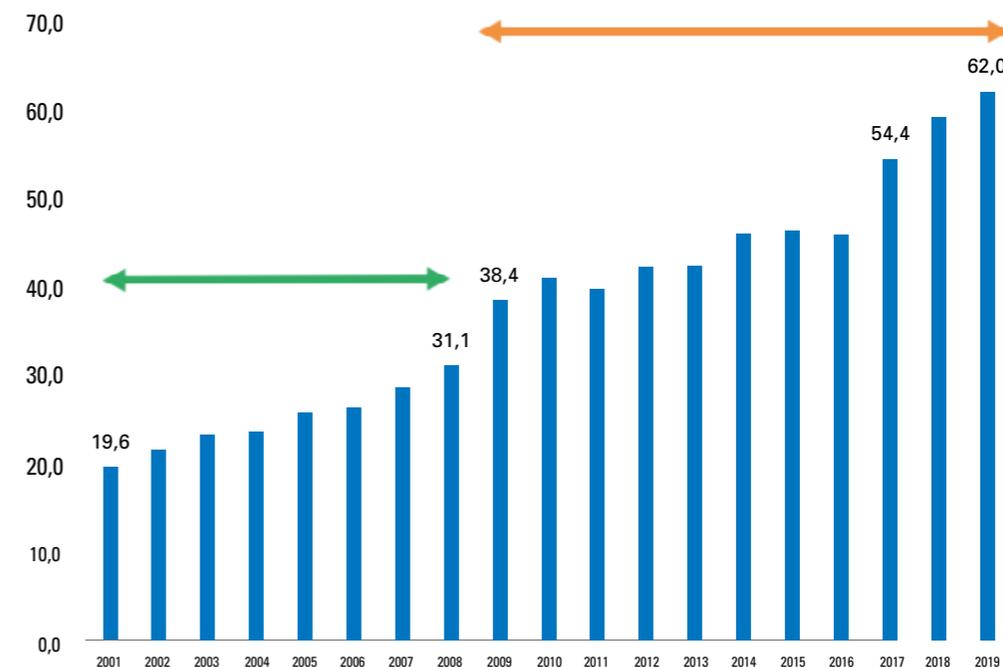
B. ÉVOLUTION DES DÉPENSES DES PRINCIPAUX MINISTÈRES CONCERNÉS PAR LES DROITS DES ENFANTS

L'analyse des finances publiques destinées aux enfants est certainement d'une grande importance pour évaluer les efforts de Maroc pour investir dans son enfance. Ainsi, cette analyse permet de connaître les budgets qui sont alloués aux enfants, les sources de financement, la part des différents secteurs dans l'aboutissement des droits des enfants, en termes budgétaires, ou les effets des investissements sur l'accomplissement de ces droits. Cependant, au vu du manque de données et de la difficulté d'identifier les budgets spécifiquement alloués aux enfants dans les programmes des différents départements, l'analyse s'est limitée dans un premier lieu à l'examen de l'évolution du budget total des ministères engagés dans la promotion des droits des enfants au Maroc pour ensuite s'atteler aux principaux constats qui découlent des programmes de performance de certains département clés œuvrant dans le domaine de l'enfance.

I. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le budget alloué au département de l'Éducation nationale, qui a la caractéristique d'être quasi-complètement dédié aux enfants (à l'exception de l'Enseignement Supérieur), a triplé en presque 20 ans, passant de 19,6 à 62 milliards de dirhams entre 2001 et 2019. L'évolution s'est réalisée selon un rythme moyen durant la période 2001-2008 (augmentation de 59% du budget) et selon un rythme relativement accéléré durant la période 2008-2019 (doublement du budget). Cela s'explique par la réalisation des projets du programme d'urgence, établi pour la période 2009-2012 qui a eu une allocation budgétaire de 33,96 milliards de dirhams répartie en quatre tranches. De même, la mise en œuvre de la vision stratégique 2015-2030 a nécessité la mobilisation de ressources financières substantielles, notamment depuis 2017.

Graphique 4. Évolution du budget du MENFPESRS 2001-2019 (milliards de dirhams)



Source : Ministère de l'Économie et des Finances (2001-2019).

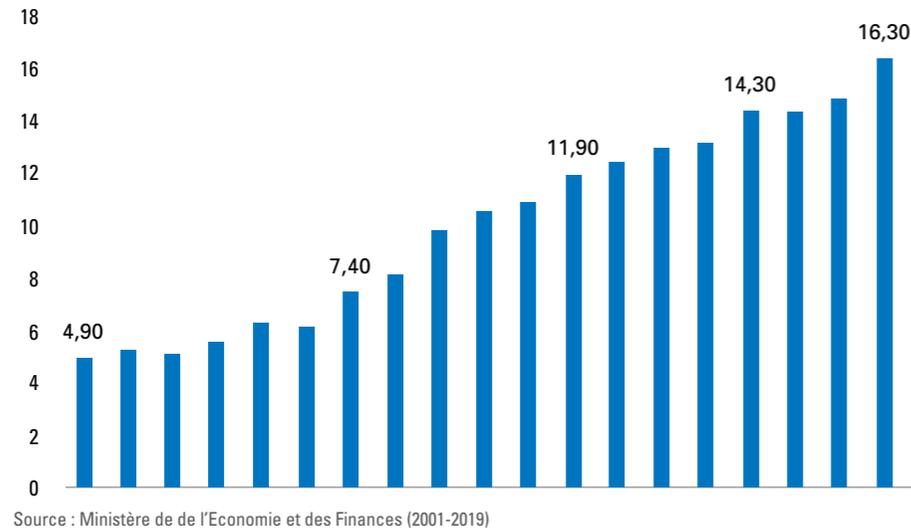
Certes, l'augmentation des fonds alloués au secteur de l'éducation n'a cessé d'augmenter tout au long de la période 2001-2019 au Maroc. Toutefois, compte-tenu des engagements inscrits dans la vision stratégique de la réforme 2015-2030, les besoins en financement se sont accrus de façon importante. La concrétisation, par exemple, de l'objectif de la généralisation du préscolaire à l'horizon 2027-2028 nécessitera l'allocation de ressources financières consistantes. Cependant, l'investissement en éducation, et plus particulièrement dans le préscolaire, aura certainement des retombées très positives sur les problématiques de l'abandon scolaire, la rétention scolaire et la qualité de l'éducation des enfants dans les cycles suivants (primaire et secondaire). Sur le long terme, cela peut avoir également des impacts sur la réduction des effectifs de jeunes entre 15 et 24 ans qui ne sont ni à l'école, ni à la formation, ni à l'emploi et qui constituent désormais une véritable préoccupation pour les pouvoirs publics. Intervenir en amont, à travers la prévention, favorisera un retour sur investissement important à l'avenir.

II. MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Le Ministère de la Santé prépare et met en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la santé. Le budget alloué à ce ministère pour la mise en œuvre des différents plans stratégiques sur les vingt dernières années a enregistré une augmentation notable, passant de 4,9 à 16,3 milliards de dirhams entre 2001 et 2019, soit plus que le triplement de l'allocation budgétaire initiale. Cependant, ce secteur continue à se financer de manière importante par le biais des paiements directs des ménages (50,75% en 2013)⁶.

Pendant la première période 2001-2007, l'augmentation du budget alloué n'enregistrait qu'un rythme moyen modéré de 0,4 milliard de dirhams par an. Ce rythme a observé une accélération durant la période 2007-2012, avec une augmentation annuelle moyenne de 0,9 milliard de dirhams. Le rythme s'est encore ralenti entre 2012 et 2017, avec une augmentation annuelle moyenne passée à 0,6 milliard de dirhams. Aujourd'hui, un nouvel élan a été donné, marqué par une augmentation du budget alloué à ce ministère de 1,5 milliard de dirhams entre 2018 et 2019.

Graphique 5. Évolution du budget du Ministère de la Santé entre 2001 et 2019 (milliards de dirhams)



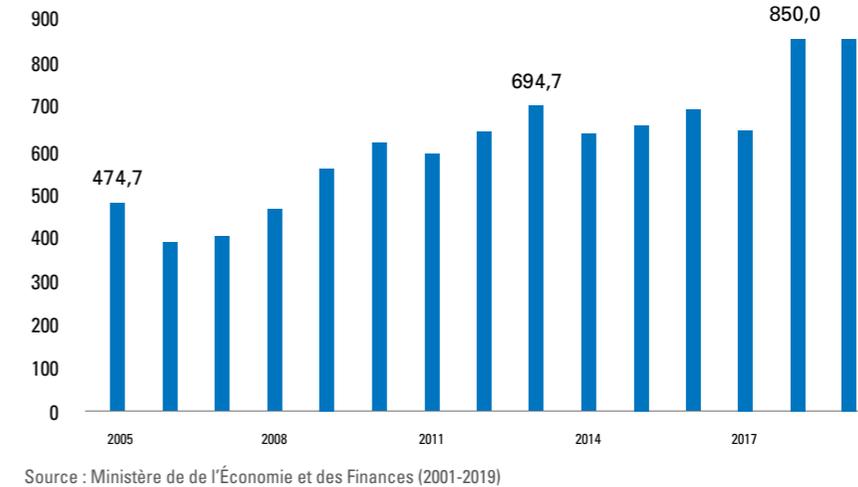
Bien que le ministère de la Santé constitue le premier prestataire de soins dans le pays, il ne bénéficiait que d'environ 27,3% du financement du système national de santé en 2013⁷. Le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) a signalé en 2017 sa préoccupation s'agissant du manque de revenus des hôpitaux publics à travers l'assurance médicale obligatoire (AMO). En effet, 90% des dépenses de ce régime sont accaparées par le secteur privé, ce qui limite la capacité du développement de l'offre de soins⁸.

III. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, LA SOLIDARITÉ, L'ÉGALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le MFSEDS est un département qui existe depuis 2005. Ce département dispose de la tutelle de deux institutions d'importance clé dans les droits des enfants et le développement social : l'Entraide Nationale et l'Agence de Développement Social (ADS).

Le budget alloué au département dans sa globalité est passé de 474,7 millions de dirhams en 2005 à 850 millions de dirhams en 2019, soit une augmentation globale sur quatorze ans d'environ 79% mais qui a été très instable dans le temps. L'augmentation la plus importante de ce budget a eu lieu dans les années 2018 et 2019 bien que la politique publique intégrée de l'enfance (PPIPEM) eût été déjà approuvée en 2015. D'ailleurs, la part du budget alloué à ce ministère sur le budget général est parmi les plus bas (0,9% en 2019).

Graphique 6. Évolution du budget du département de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social entre 2005 et 2019 (millions de dirhams)



6 Ministère de la santé, 2015, Comptes nationaux de la santé, p.11.

7 Ibid.

8 CESE, Rapport Annuel 2017, 17 septembre 2018. P 76.

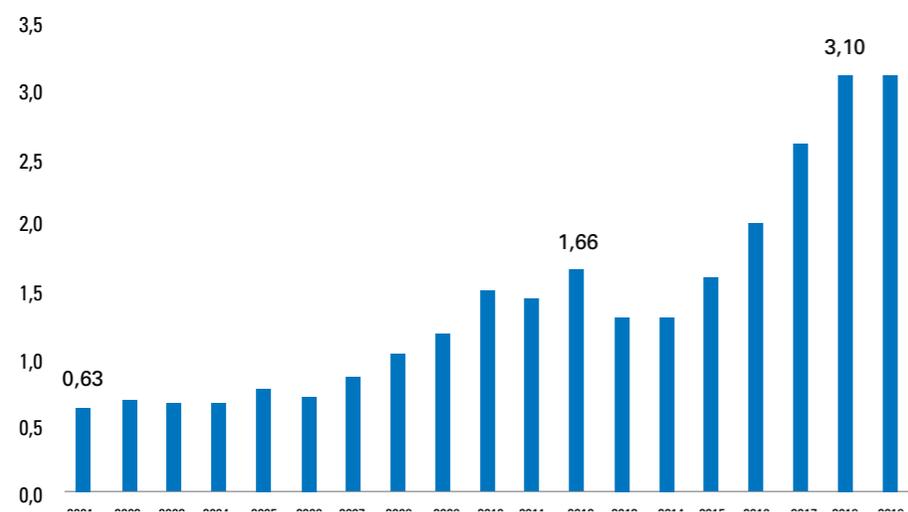
IV. MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le département de la jeunesse et des sports œuvre dans le domaine du développement et de la participation de la jeunesse, en particulier des enfants, à travers des opérations orientées vers les classes d'âges avec des chevauchements entre les périodes d'enfance (avant 18 ans) et de jeunesse (au-delà de 18 ans).

Le budget alloué au Ministère de la Jeunesse et des Sports avoisinait en 2001, 628 millions de dirhams, dont environ 46% alloués au secteur de la jeunesse, soit près de 290 millions de dirhams. Ce budget a évolué à la hausse pour atteindre en 2012 un montant dépassant 1,6 milliard de dirhams et 3,1 milliards de dirhams en 2019. On constate à nouveau, qu'en l'espace de sept ans, il y a eu un doublement du budget du département.

L'investissement budgétaire dans le domaine s'explique par l'importance donnée au secteur de la jeunesse, plutôt qu'à celui de l'enfance. Ainsi, sur le total du budget, on estime à 1,25 milliards de dirhams le budget alloué au secteur de la jeunesse. Ce budget est passé d'environ 290 millions de dirhams à 1,25 milliards de dirhams entre 2001 et 2019, soit plus que son quadruplement en l'espace de presque vingt ans.

Graphique 7. Évolution du budget du Ministère de Jeunesse et des sports - 2001-2019 (milliards de dirhams)



Source : Ministère de l'Économie et des Finances (2001-2019)

C. QUELQUES DÉPENSES DE PROTECTION SOCIALE⁹

Au cours des consultations avec les enfants qui ont été réalisés pour l'élaboration de l'Observation générale n° 19 du Comité des droits des enfants, un message clé a été émis, en l'occurrence « investir en faveur de nos familles est aussi un bon moyen de garantir nos droits »¹⁰. Il est donc important de déterminer les investissements de l'Etat en termes des programmes de protection sociale destinés aux familles avec des enfants.

Le Maroc a entamé une réforme de la protection sociale qui intègre la réforme de la Caisse de compensation. Dans le cadre de cette réforme, un pourcentage des subventions aux produits de base pourra être affecté aux programmes d'aide monétaire directe, ce qui permettra d'améliorer la résilience des familles et ainsi faire face aux besoins des enfants. Estimer la totalité du budget destiné à la protection sociale des enfants à travers les programmes non contributifs est un exercice compliqué. L'étude sur la protection sociale dans les pays de la région MENA, réalisée par l'UNICEF, situe le Maroc parmi les pays ayant le plus de programmes de protection sociale. Sur un total de 117 programmes non contributifs identifiés dans 20 pays, le Maroc est le pays ayant le plus de programmes (9 programmes), après l'Algérie (14 programmes)¹¹. Du total des neuf programmes identifiés, 6 ciblent de manière spécifique les enfants : les cantines scolaires, le fond d'entraide familiale, l'initiative royale « Un million de cartables », l'appui direct aux femmes veuves (DAAM), le programme Tayssir et le régime d'assistance médicale aux économiquement démunis (RAMED). Pour le budget de 2019, ces programmes représentent un total de 6,39 milliards de dirhams.

⁹ Les dépenses de protection sociale ciblant les enfants présentées dans ce paragraphe ne sont pas exhaustives. Un travail important sur les comptes nationaux de la protection sociale doit être fait pour mieux informer cette partie.

¹⁰ Comité des droits des enfants, Observation générale n°19 (2016) sur l'élaboration des budgets publics aux fins de la réalisation des droits de l'enfant (art.4). P3.

¹¹ Machado, A. C., C. Bilo, F. V. Soares and R. G. Osorio. 2018. Overview of Non-contributory Social Protection Programmes in the Middle East and North Africa (MENA) Region through a Child and Equity Lens. Brasília and Amman: International Policy Centre for Inclusive Growth and UNICEF Middle East and North Africa Regional Office.

Tableau 3. Liste non exhaustive de programmes de protection sociale auprès des enfants dans le budget 2019 (milliards de dirhams).

Programme	Ministère chef de file	Cible	Milliards de dirhams
TAYSSIR	MENFPESRS	Enfants	2,17
Un million de cartables	MENFPESRS	Enfants	0,42
Cantines scolaires	MENFPESRS	Enfants	0,72
Internats	MENFPESRS	Enfants	0,74
Fonds d'entraide familiale	Ministère de la Justice et des libertés	Enfants et femmes	0,22
Programme d'aide aux femmes veuves en situation de précarité avec enfant(s) à charge	MFSEDS	Enfants et femmes	0,52
RAMED			1,6
TOTAL			6,39

Source : Ministère de l'Économie et des Finances (2019)

Les allocations familiales sont des montants forfaitaires, prévus par la réglementation en vigueur, aussi bien pour les fonctionnaires de la fonction publique que pour les employés du secteur privé affiliés à la CNSS. Les allocations familiales sont des prestations basées sur un principe d'aide sociale et constituent une composante de la rémunération. Ainsi, les fonctionnaires et les employés reçoivent un forfait mensuel de 300 dirhams par enfant pour les trois premiers enfants et de 36 dirhams pour les trois suivants.



D. LE BUDGET DES PRINCIPAUX MINISTÈRES SELON LES PROGRAMMES DE PERFORMANCE ET ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

L'actuelle réforme du processus budgétaire au Maroc a été amorcée en 2001. La mise en œuvre de cette réforme a eu lieu, quelques années plus tard, dans un contexte marqué par la rareté des ressources, notamment la baisse des ressources de privatisation, la réduction des taux d'imposition et la suppression progressive des exonérations. Un tel contexte est caractérisé par un accroissement des besoins, notamment la lutte contre la pauvreté, l'élargissement de la couverture médicale, la généralisation de la scolarisation, la résorption des bidonvilles et la généralisation de l'accès du monde rural aux équipements de base. Cette situation a imposé la nécessité d'optimiser l'allocation des ressources pour atteindre les objectifs de développement économique et social.

Les objectifs de la réforme du processus budgétaire sont l'orientation du budget vers les résultats, la programmation pluriannuelle et la gestion de proximité. Les procédures budgétaires ont été allégées et simplifiées et les gestionnaires ont observé un niveau élevé de responsabilisation dans la réalisation des objectifs.

La performance est définie comme étant l'optimisation de l'utilisation des ressources affectées pour atteindre des objectifs prédéfinis. La démarche de la performance débute par la clarification des stratégies sectorielles en définissant les priorités de chacun des secteurs. Cette première étape est suivie par une déclinaison en programmes d'action en sélectionnant des objectifs opérationnels avec des cibles précises. C'est à ce niveau que l'exercice d'affectation des moyens cherche à optimiser l'allocation des ressources.

Les indicateurs de performance mesurent les résultats des programmes selon l'efficacité socio-économique, l'efficacité et la qualité de service. L'élaboration du rapport annuel de performance rend compte des avancées. L'audit de la performance exige i) la mesure du bénéfice réalisé pour le citoyen sur les plans économique, social, environnemental, culturel, sanitaire, etc. ; ii) la mesure de l'efficacité en rapportant le produit réalisé par rapport aux moyens dépensés ; iii) et la mesure de la qualité du service rendu à l'utilisateur en particulier la capacité du service à satisfaire le bénéficiaire.

Dans les sections suivantes de ce module, l'analyse se fonde sur tous les programmes de performance qui affichent au moins un indicateur de performance relatif aux enfants (moins de 18 ans).

I. MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Le budget du ministère de la Santé a été augmenté de 14,8 à 16,3 milliards de dirhams entre 2018 et 2019, soit une augmentation de 10,4%.

Le programme « Ressources humaines et renforcement des capacités du système de santé » représente environ 54% du budget total du département. C'est le programme qui comprend les salaires du personnel du département.

Les programmes dont les budgets ont enregistré des augmentations les plus élevées sont le programme « Planification, programmation, coordination et soutien des missions du système de santé » (qui a plus que doublé) et le programme « Disponibilité et continuité de l'offre de soins, préservation des infrastructures et des équipements de santé » (qui a augmenté de 38%).

Tableau 4. Budget par programme du Ministère de la Santé en 2018 et 2019 (milliards de dirhams)

Intitulé programme	2018		2019		Évolution 2018/2019 %
	Budget	%	Budget	%	
Ressources humaines et renforcement des capacités du système de santé	8,03	54,31%	8,68	53,13%	1,08
Planification, Programmation, Coordination et soutien des missions du système de santé	0,70	4,70%	1,42	8,66%	2,03
Santé reproductive, Santé de la mère et de l'enfant, du jeune et des populations à besoins spécifiques	0,49	3,34%	0,51	3,15%	1,04
Surveillance épidémiologique, veille et sécurité sanitaire, Prévention et contrôle des maladies	0,13	0,88%	0,14	0,86%	1,08
Actions et prestations des soins primaires, préhospitaliers et hospitaliers	3,75	25,33%	3,25	19,89%	0,87
Disponibilité et continuité de l'offre de soins, préservation des infrastructures et des équipements de santé	1,69	11,44%	2,34	14,31%	1,38
Total	14,79	100,00%	16,33	100,00%	1,10

Source : Ministère de l'Économie et des Finances (2019).

Au niveau du ministère de la Santé, les performances de deux programmes se mesurent par des indicateurs directement liés à la santé des enfants. Il s'agit des programmes « Planification, programmation, coordination et soutien des missions du système de santé » et « Santé reproductive, santé de la mère et de l'enfant, du jeune et des populations à besoins spécifiques ».

Le programme « Santé reproductive, santé de la mère et de l'enfant, du jeune et des populations à besoins spécifiques » représentait 3,34% du budget de 2018 et 3,15% en 2019, passant de 4,9 à 5,1 milliards de dirhams. Il est concrétisé par deux objectifs spécifiques : a) assurer la promotion et la prévention sanitaire en faveur des enfants et des jeunes et b) améliorer la santé reproductive et maternelle.

Le premier objectif se mesure à travers des indicateurs d'accès à des services de santé, notamment les consultations curatives pour les enfants de moins de 5 ans dans les établissements de soins de santé de base, l'accès à la troisième dose de vaccin pentavalent (DTC-HIB-HB) à 4 ans, le taux de couverture par la deuxième dose de la vitamine D des enfants de moins d'un an et le taux de couverture des élèves et des étudiants par la visite médicale systématique. L'évolution prévue pour ce dernier indicateur est la plus élevée. Ainsi, il est passé de 81% à 86,6% entre 2014 et 2016 et les prévisions indiquent une valeur de 95% pour les années 2020 et 2021.

En ce qui concerne la santé reproductive et maternelle, les indicateurs de performance mesurent la proportion des accouchements réalisés dans les structures publiques, la participation au dépistage du cancer du sein, le taux d'utilisation par couple de la protection par des méthodes contraceptives, le nombre de sorties des équipes mobiles, le nombre de femmes victimes de violences prise en charge dans les unités intégrées de prise en charge des femmes et enfants victimes de violences implantées dans les hôpitaux. Tous ces indicateurs ont évolué de manière positive depuis 2014.

Le programme « Planification, programmation, coordination et soutien des missions du système de santé » est passé de 0,7 à 1,42 milliards de dirhams entre 2018 et 2019. Un de ses objectifs est de « mettre à niveau l'offre de soins sur la base des critères de planification de la carte sanitaire » mesuré par trois indicateurs qui concernent directement la santé de l'enfant : ratio des femmes mariées en âge de procréation par sage-femme, ratio des femmes mariées en âge de reproduction par lit d'accouchement et ratio des femmes mariées en âge de procréation par lit de naissance en milieu rural. Ces indicateurs n'ont été renseignés que pour l'année 2016. Ils attirent l'attention sur le fait que les prévisions pour les années 2019, 2020 et 2021 sont les mêmes. De plus, ils sont inférieurs aux chiffres de 2016.

II. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le budget du MENFPESRS a augmenté de 59,3 à 62,07 milliards dirhams entre 2018 et 2019, soit une augmentation de 4,6%.

Parmi les douze programmes du MENFPESRS, les deux programmes « Pilotage, gouvernance et renforcement du leadership » et « Pilotage et gouvernance » représentent plus de 80% du budget total du département. Ce sont les programmes qui comprennent les salaires du personnel du département suivi du programme « Obligation de scolarité garantissant l'équité et qualité », qui présente également un pourcentage relativement important du budget du Ministère. Le budget qui lui est alloué représentait 6,5% en 2018 pour atteindre 9,2% en 2019, soit une augmentation de 48% entre les deux années (de 3,9 à 5,7 milliards de dirhams). Les programmes « Éducation non formelle » et « Alphabétisation » ont, quant à eux, un poids dans le budget inférieur à 1%, bien qu'ils aient connu des augmentations respectives de 64% et 50%.

Tableau 5. Budget par programme budgétaire du MENFPESRS en 2018 et 2019 (milliards de dirhams)

Intitulé programme	2018		2019		Évolution 2019/2018 %
	Budget	%	Budget	%	
Pilotage, gouvernance et renforcement du leadership	41,99	70,82%	42,35	68,27%	1,01
Obligation de scolarité garantissant l'équité et qualité	3,86	6,51%	5,71	9,21%	1,48
Enseignement qualifiant et postsecondaire pour la promotion de l'individu et de la société	1,99	3,36%	1,77	2,85%	0,89
Éducation non formelle	0,07	0,12%	0,11	0,19%	1,64
Alphabétisation	0,25	0,42%	0,37	0,60%	1,49
Conduite et pilotage du système de la Formation professionnelle	0,13	0,21%	0,13	0,21%	1,02
Développement et appui à la mise en œuvre de l'offre de la Formation professionnelle	0,16	0,27%	0,16	0,26%	1,02
Soutien et services polyvalents	0,11	0,18%	0,10	0,17%	0,95
Enseignement supérieur	2,02	3,40%	2,28	3,68%	1,13
Recherche scientifique et technologique	0,18	0,31%	0,19	0,31%	1,07
Appui social aux étudiants	2,14	3,61%	2,32	3,74%	1,08
Pilotage et gouvernance	6,40	10,79%	6,52	10,51%	1,02
Total	59,29	100%	62,03	100%	1,05

Source : Ministère de l'Économie et des Finances (2019)



Parmi ces programmes, trois sont associés à des indicateurs de performance qui ciblent directement les enfants à différents âges. Il s'agit des programmes « Obligation de scolarité garantissant équité et qualité », « Enseignement qualifiant et postsecondaire pour la promotion de l'individu et de la société » et « Éducation non formelle ».

Ces programmes sont suivis par des indicateurs qui n'ont été renseignés que pour les années 2014 et 2016, sans que la loi de finances n'offre de données sur leur évolution pour les années 2018 et 2019. Cela démontre que des efforts additionnels devront être consentis pour assurer un bon suivi des programmes de performances qui permette de faire des analyses approfondies sur l'efficacité budgétaire.

Le premier programme se réfère à l'enseignement préscolaire, primaire et collégial avec des indicateurs mesurant les taux de scolarisation à ces niveaux. Les taux de scolarisation au préscolaire, primaire et collégial se sont aggravés entre 2014 et 2016. Par contre, le taux d'abandon au primaire a reculé (passant de 2,5% en 2014 à 1,9% en 2016) et le taux d'obtention du certificat d'études primaires a progressé de 79,94% à 86% entre 2014 et 2016. Au niveau du collégial, le taux d'abandon a stagné à 10,8% et le taux de d'obtention du certificat d'études collégiales a augmenté de manière significative de 49,88% à 70,3% entre 2014 et 2016.

Ce programme inclut également un objectif destiné à la création d'un enseignement de qualité et un climat propice aux apprentissages à travers la réduction des classes à niveaux multiples au primaire, la réduction du ratio des élèves par enseignant au primaire et collégial et la réduction du taux d'encombrement dans ces mêmes niveaux. Ces indicateurs ont évolué de manière négative entre 2014 et 2016.

Le second programme relatif à l'enseignement qualifiant et post-secondaire, inscrit deux objectifs qui visent de conduire le maximum de jeunes aux niveaux de compétences attendues en fin de formation initiale et à l'obtention des diplômes correspondants ainsi qu'à assurer aux élèves des enseignements de qualité au qualifiant et au post-secondaire. Ces objectifs sont mesurés par un total de 12 indicateurs relatifs à l'accès, la rétention et la qualité de ce niveau d'enseignement.

Peu de ces indicateurs ont suivi une évolution positive entre 2014 et 2016. On note le taux de réussite au baccalauréat qui a augmenté de 57,1% à 63,2%, du ratio des élèves par enseignant ainsi que le taux d'encombrement qui ont été réduits. Toutefois, des indicateurs comme les taux de scolarisation, les retards dans la scolarisation, le taux d'abandon ou le taux de redoublement ont augmenté entre 2014 et 2016. Le troisième programme relatif à l'éducation non formelle, inscrit trois objectifs, à savoir :

- a. Assurer la rescolarisation et la réinsertion scolaire des enfants non scolarisés ou déscolarisés (8-11 ans) qui souhaitent reprendre le parcours normal du système formel ;
- b. Préparer les enfants et les jeunes (13-18 ans) à entreprendre un apprentissage, une formation professionnelle ou une initiation aux métiers avec un accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle ;
- c. Contribuer à la rétention des élèves en difficulté par la mobilisation communautaire et la veille éducative.

La plupart des indicateurs associés à ces objectifs n'ont pas été renseignés de manière régulière, ce qui empêche de faire une analyse de son évolution.

III. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, LA SOLIDARITÉ, L'ÉGALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le budget du MFSEDS a stagné à 850 millions de dirhams entre 2018 et 2019. Le programme « Développement social : promotion des droits des personnes en situation de handicap et protection de la famille, de l'enfance et des personnes âgées » représentait dans ce budget 21,4% passant de 181,8 à 182,6 millions de dirhams. Il a légèrement augmenté de 0,4%.

Tableau 6. Budget par programme budgétaire du Ministère de la Famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social en 2018 et 2019 (en milliards de dirhams)

Intitulé programme	2018		2019		Évolution 2018/2019
	Budget	%	Budget	%	
Pilotage et support	0,60	70,55%	0,60	70,82%	1,01
Intégration de la sensibilité genre au niveau de la promotion des droits des femmes	0,07	8,04%	0,07	7,71%	0,96
Développement social : promotion des droits des personnes en situation de handicap et protection de la famille, de l'enfance et des personnes âgées	0,18	21,41%	0,18	21,47%	1,01
Total	0,85	100%	0,85	100%	1,01

Source : Ministère de l'Économie et des Finances (2019)

Ce programme cible l'objectif de « concevoir, coordonner et mettre en œuvre des politiques efficaces dans les domaines de la protection de la famille, de l'enfance et des personnes âgées en tenant compte la dimension genre ».

Les indicateurs de performance retenus pour assurer le suivi du volet « protection de l'enfance » sont au nombre de trois :

- Nombre de territoires ayant implanté le dispositif territorial intégré pour la protection de l'enfance notamment au niveau des territoires ciblés par la carte de pauvreté (Cibles 2019: 6; 2020: 10 et 2021: 10) ;
- Nombre d'acteurs ayant introduit les normes de qualité dans les structures et pour les prestations destinées aux enfants et à leurs familles en tenant compte des besoins spécifiques des garçons et des filles Cibles 2019: 10; 2020: 20 et 2021: 20) ;
- Nombre d'actions de sensibilisation entreprises pour la promotion des normes sociales protectrices de l'enfance en tenant compte de toutes les formes de violences y compris celles basées sur le genre à l'égard des enfants Cibles 2019: 2; 2020: 2; 2021: 2).

IV. MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le budget du Ministère de la Jeunesse et des sports a stagné à 3,1 milliards dirhams entre 2018 et 2019 et ce malgré l'augmentation importante qui avait été enregistré depuis le début des années 2000.

Le programme intégrant la participation et la protection des enfants au sein du Ministère de la jeunesse et des sports est le programme « Jeunesse, Enfance et Femme ». Il représentait dans le budget de 2018, 31,2% pour passer à 30,5% en 2019, passant de 973 à 950 millions de dirhams, soit une diminution de 2,5%.

Tableau 7. Budget par programme budgétaire du Ministère de la Jeunesse et des sports en 2018 et 2019 (milliards de dirhams)

Intitulé programme	2018		2019		Évolution 2018/2019
	Budget	%	Budget	%	%
Pilotage et gouvernance	0,81	25,85%	0,77	24,77%	0,96
Jeunesse, Enfance et Femme	0,97	31,19%	0,95	30,47%	0,97
Sport de haut niveau	1,32	42,40%	1,38	44,36%	1,04
Sport de masse	0,02	0,56%	0,01	0,40%	0,71
Total	3,12	100%	3,11	100%	0,99

Source : Ministère de l'Économie et des Finances (2019)

Dans ce programme, cinq objectifs concernent directement les enfants :

- Le renforcement et l'encadrement de la jeunesse, des enfants et des femmes, mesuré par un indicateur relatif au nombre de jeunes bénéficiant du programme de colonies de vacances (qui s'est réduit entre 2016 et 2017) et un autre relatif au nombre de fréquentation des activités organisés au sein des établissements pour la jeunesse, l'enfance et les affaires féminines seulement renseigné en 2017.
- L'amélioration des compétences des cadres de colonies de vacances mesuré par l'indicateur « nombre de certificats et diplômes délivrés », qui était de 10 665 en 2017. Les prévisions en 2020 sont 21 000 certificats/diplômes.
- L'amélioration des équipements et infrastructures, en tenant compte des besoins spécifiques des filles et garçons. Cet indicateur est mesuré par le nombre de colonies de vacances, maison de jeunes ou foyers féminins renouvelés et/ou équipés. Ce nombre a été plus élevé en 2017 qu'en 2016, sauf dans le cas des maisons de jeunes (125 maisons de jeunes aménagés ou équipées en 2016 contre 110 en 2017).

d. La rééducation des jeunes délinquants¹² et leur insertion socioprofessionnelle, est mesuré par deux aspects: i) le nombre le nombre des enfants en conflit avec la loi placés dans les centres de protection du Ministère (nombre qui a augmenté entre 2016 et 2017) et ii) le taux des enfants intégrés dans la vie socioprofessionnelle par sexe, qui est passé de 16 à 18% entre 2016 et 2017. Cependant, les données ne sont pas disponibles par sexe.

e. La facilitation de l'accès des enfants en milieu préscolaire à travers l'augmentation du nombre de crèches autorisées et de garderies créées est passé de 338 en 2016 à 777 en 2017 (il est prévu pour 2020 d'atteindre 957 unités) et le nombre de bénéficiaires des crèches gérées par le ministère est passé de 14 783 à 15 715 entre 2016 et 2017 (les prévisions pour 2020 sont de 18 436 bénéficiaires).

V. MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le budget du ministère de la Justice a augmenté de 4,4 à 4,7 milliards dirhams entre 2018 et 2019, soit une augmentation de 6,8%. Le programme « Soutien et Pilotage » représente environ 97% du budget total du département. C'est le programme qui comprend les salaires du personnel du département, ce qui inclut le paiement des assistances sociales destinées aux cellules de prise en charge de femmes et des enfants. Cependant, des indicateurs de performance à cet égard ne sont pas inclus dans ce programme.

Le programme qui représente un pourcentage du budget relativement important après ce programme est le programme « Performance de l'administration judiciaire ». La part du budget alloué est de 1,79% et son montant a augmenté de 6,4%, passant de 78,5 à 83,5 millions de dirhams).



¹² On garde ici le même terme que celui utilisé dans les documents de la loi de finances, même si le terme le plus approprié serait « enfants en conflit avec la loi ».

Tableau 8. Budget par programme budgétaire du Ministère de la Justice en 2018 et 2019 (en milliards de dirhams)

Intitulé programme	2018		2019		Évolution 2018/2019
	Budget	%	Budget	%	
Soutien et Pilotage	4,24	96,99%	4,54	97,12%	1,07
Performance de l'administration judiciaire	0,08	1,79%	0,08	1,79%	1,06
Modernisation du système judiciaire et juridique	0,03	0,76%	0,03	0,71%	1,00
Renforcement des droits et des libertés	0,02	0,46%	0,02	0,38%	0,90
Total	4,38	100%	4,68	100%	1,07

Source : Ministère de l'Économie et des Finances (2019)

Le programme « Renforcement des droits et des libertés » est le seul programme qui contient des indicateurs directement liés aux droits des enfants. Il est aussi le programme qui représente le pourcentage de budget le plus réduit (0,38% en 2019). L'objectif retenu de ce programme est la « Protection des droits de la femme et de l'enfant ». Deux indicateurs sont fixés pour mesurer les progrès enregistrés dans la réalisation de cet objectif à savoir :

- Le taux des cellules de prise en charge des femmes et des enfants équipées, qui a enregistré une augmentation entre 2014 et 2016, de 35 à 57%. Les prévisions ciblent 100% en 2022.
- Le taux des femmes et enfants bénéficiaires du fonds de l'entraide familiale qui a augmenté de 77% à 88,68% entre 2014 et 2016. Les prévisions ciblent 90% en 2020 et 90.5% en 2022.

E. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'exercice réalisé dans le cadre de ce module consistant à approcher l'estimation du budget de l'Etat en faveur des droits de l'enfant au Maroc a permis de souligner l'augmentation continue du budget global au cours des deux dernières décennies. Les secteurs sociaux occupent une place très importante, environ la moitié du budget leur étant alloué. Le rapport principal de la SitAn 2019 souligne les importantes avancées qu'a enregistrées le Maroc en ce qui concerne les droits des enfants entre 2014 et 2019, ainsi que les contraintes et défis à surmonter. Les indicateurs de performances des principaux départements liés à la santé, l'éducation, la protection et la participation ont noté des améliorations significatives, bien qu'elles ne soient pas toujours régulières et que toutes les cibles n'aient pas été atteintes.

Malgré les difficultés à estimer le budget destiné de manière spécifique aux enfants dans chaque programme budgétaire, nous pouvons considérer que, même de manière indirecte, l'augmentation des investissements étatiques a contribué à l'augmentation du budget dans les domaines affectant principalement les enfants et à l'amélioration des indicateurs. Cependant, l'analyse du niveau de dépendance entre investissements et amélioration des indicateurs, nécessite aussi un exercice d'analyse qui soit complété par l'étude de la budgétisation, y inclus l'analyse de la qualité de la gestion financière des fonds. La performance de chaque département ministériel ne peut pas se mesurer que par la disponibilité de fonds, mais aussi par la qualité de leur gestion. D'après





les données collectées, la dimension « droits des enfants » dans le processus de programmation budgétaire est peu présente.

La réforme du processus budgétaire est une opportunité pour donner plus d'efficacité et d'efficience aux politiques publiques orientées vers les droits des enfants. Le ciblage de la réalisation des droits des enfants est prévu dans différentes stratégies sectorielles. Il s'avère donc crucial de réunir les priorités par rapport aux droits des enfants dans une politique publique intégrée pour l'enfance regroupant les aspects de développement, de survie, de protection et de participation pour qu'elles servent d'orientation à toutes les programmations.

L'environnement national est très favorable de par l'expérience du pays dans l'intégration de la dimension genre dans ce processus, il y a plus de 13 ans. Le Maroc dispose actuellement d'un plan

gouvernemental pour l'égalité de genre et un rapport genre facilitant l'orientation des politiques publiques et des finances publiques pour réaliser les objectifs arrêtés est établi annuellement.

A l'image de cette expérience, un ensemble d'outils sont à développer afin de pouvoir avancer dans une budgétisation sensible aux droits des enfants au Maroc. Il est nécessaire de mettre en place un processus qui crée un lien entre les lois en faveur des droits des enfants, les programmes et plans visant la réalisation de ces droits et le budget. Ce dernier doit être révisé du point de vue des « droits des enfants » et le cadre politique qu'il reflète doit être évalué dans son ensemble pour son impact sur la réalisation de ces droits. Pour tout changement législatif entrepris visant la mise en œuvre la CDE, les implications en termes de ressources associées doivent être évaluées en termes de structure du budget dans son ensemble.

Les principales recommandations à mettre en place pour atteindre cet objectif sont énoncées comme suit :

1. Élaborer les comptes nationaux de l'enfance permettant de visualiser les efforts du pays en termes d'investissement sur l'enfance, identifier les gaps et orienter la prise de décision politique en faveur d'un financement suffisant et durable pour accélérer la réalisation des droits des enfants (Ministère de l'Economie et des Finances/HCP).
2. Élaborer un guide de planification et de budgétisation sensible aux droits des enfants adapté au contexte marocain et aux compétences des différentes ministères et administrations publiques, y inclus les collectivités territoriales (Ministre de l'Economie et des Finances).
3. Lancer un premier débat autour de la suffisance des allocations budgétaires, de l'estimation des coûts et sur la qualité de la gestion. Ce débat ne doit pas se limiter seulement aux secteurs étatiques, mais doit tenir compte des investissements faits par les organisations de la société civile, les organismes internationaux et le secteur privé. Il doit mesurer l'efficience de la gestion des fonds alloués dans l'accomplissements des droits des enfants. (Ministère de l'Economie et des Finances)

BIBLIOGRAPHIE

- CESE, Rapport Annuel 2017, 17 septembre 2018.
- Ministère de l'Économie et des Finances (2001-2018). Notes de Présentation de loi de finance et sur la base du PIB (Banque de données Manar-Stat).
- MEF, 2019. Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2019. Rapport sur la dette publique.
- Ministère de la santé, 2015, Comptes nationaux de la santé.
- OCDE-CAD, 2019. Aid at a glance charts, Official Development Assistance (ODA) flows for DAC and non-DAC members, recipients, and regions : https://public.tableau.com/views/OECDDACaidataglancebyrecipient_new/Recipients?:embed=y&:display_count=yes&:showTabs=y&:toolbar=no?&:showVizHome=no
- Comité des droits des enfants, Observation générale n°19 (2016) sur l'élaboration des budgets publics aux fins de la réalisation des droits de l'enfant.
- Machado, A. C., C. Bilo, F. V. Soares and R. G. Osorio. 2018. Overview of Non-contributory Social Protection Programmes in the Middle East and North Africa (MENA) Region through a Child and Equity Lens. Brasília and Amman: International Policy Centre for Inclusive Growth and UNICEF Middle East and North Africa Regional Office.





المركز الوطني للتنمية البشرية
Observatoire National
du Développement Humain

Observatoire National du Développement Humain

Complexe administratif et Culturel de la
Fondation Mohammed VI de Promotion
des Oeuvres Sociales de l'Education-
Formation

Imm. A2, avenue Allal Al Fassi, Madinat
Al Irfane
B.P. 6836 Hay Riad - Rabat

Tél. : +212 (0) 537 57 69 51/61
Fax : +212 (0) 537 56 56 47

www.ondh.ma/fr

- Observatoire ONDH
- ObservatoireDH



ONDE
OBSERVATOIRE NATIONAL
DES DROITS DE L'ENFANT

Observatoire National des Droits de l'Enfant

46 bis, rue Melouza Nahda II Youssoufia
Rabat

B.P. 511 Chellah - Rabat - Maroc
Tél. : +212 (0) 537 75 50 99

www.droitsdelenfant.ma

- ONDEMaroc
- ondemaroc
- ondemaroc

unicef 
pour chaque enfant

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

13 bis, Rue Jaafar Essadik,
Agdal - Rabat

Tél. : +212 (0) 5 37 67 56 96
Fax : +212 (0) 5 37 67 56 97

www.unicef.org/maroc

- UNICEFMaroc
- UNICEFMaroc
- UNICEFMaroc